

Procès-verbal d'Assemblée Générale du 20 JUN 2014

Association : L'École de Musique Intercommunale des Pierres Dorées de Chessy Châtillon
Adresse : Mairie 2 Place de la Mairie - 69380 CHESSY LES MINES

Les membres de l'association de l'École de Musique Intercommunale des Pierres Dorées Chessy Châtillon se sont réunis en assemblée générale le 20 Juin 2014 à 20h à la mairie de Châtillon d'Azergues.

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents et représentés.
Seules 11 familles sont représentées. Le bureau a réceptionné 5 pouvoirs et 5 familles sont excusées sur les 108 élèves inscrits.

La prochaine Assemblée Générale ne se fera pas au mois de juin pour essayer d'avoir un maximum de participants.

L'Assemblée Générale est menée par Marie Christine PERRUSSEL, la Présidente de l'École de Musique ; rappel de l'ordre du jour et lecture des différents rapports.

Lors de cette AG nous avons fait part d'un certain nombre de modifications sur le mode de réinscriptions pour l'année 2014-2015.

Aucune inscription par courrier. L'inscription de l'adhérent ne pourra être validée qu'après réception du paiement intégral. Nous ouvrons la possibilité de payer en 10 fois les règlements s'étalant de septembre à juin.

Une permanence se tiendra le 5 septembre 2014 pour les réinscriptions.

Puis le bureau sera présent les 6 et 13 Septembre 2014 aux Forums des associations de Lozanne et Chessy Châtillon.

• **Première résolution** :

Sont présentées les activités faites en 2013-2014 et les projets pour 2014-2015.
Les nouveautés : Création d'un atelier bassin d'instruments et cours à deux pour les débutants

Les nouveaux tarifs sont approuvés.
L'école reste tout de même en dessous des tarifs des écoles alentours.
L'école animera à la rentrée 2 ateliers à Chessy dans le cadre des rythmes scolaires.
L'assemblée approuve le rapport moral de la présidente.

• **Deuxième résolution** :

Présentation du compte de résultat provisoire arrêté au 31 août 2014. Dorénavant l'exercice est calé sur l'année scolaire, soit du 01/09 au 31/08 de chaque année.

Nous avons attiré l'attention sur les salaires et charges de personnel s'élevant à 66 650.00€. Les recettes des cotisations s'élevant à 51 450.00€. Le delta le 15 200.00 € ne sera pas comblé par les subventions communales.

Il faut bien se rendre compte que les subventions ne sont pas inscrites dans le marbre et le risque d'une diminution significative dans l'avenir est tout à fait envisageable.

• **Troisième résolution** :

Notre trésorière souhaite sortir du bureau depuis plusieurs années pour aider une autre association, la Présidente demande aux adhérents présents si certains d'entre eux souhaitent faire partie du bureau.

Mme AMEYE Sophie est élue au poste de trésorière en remplacement de Nade CHEVIGNON. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein du bureau. Merci à Nade pour toutes les années passées dans le bureau.

Nous accueillons également Mme GEAY qui aidera au poste de secrétaire Isabelle Marconnet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Nous procédons aux inscriptions pour les personnes présentes.